Association Syndicale des Propriétaires du Domaine de Grandchamp
Autorisée par Arrêté Préfectoral du 20 Juin 1929

NOTE D'INFORMATION N° 10 – JUIN 2013

Point sur les contentieux

Trois procédures étaient pendantes devant la Cour d'Appel de Versailles ;

Deux d'entre elles concernaient les redevances des années 2008 et 2009. Le Tribunal Administratif de Versailles avaient rejeté les requêtes contestant ces redevances et les requérants avaient interjeté appel de ces décisions devant la Cour d'Appel de Versailles.
Pour des motifs de procédure la Cour d'Appel, selon arrêt du 14/04/2013, s'est déclarée incompétente et a renvoyé ces affaires directement devant le Conseil d'Etat. Nous sommes maintenant dans l'attente d'une convocation devant cette juridiction.

La troisième affaire était relative aux statuts ; entre autres arguments, le requérant reprochait au Tribunal Administratif de n 'avoir pas traité l'un des moyens qu'il avait invoqué. La Cour d'Appel, tout en reconnaissant la pertinence de cet argument, a utilisé son droit d'évocation, c'est à dire qu'elle a elle- même directement traité ce moyen qu'elle a ensuite rejeté comme elle a aussi rejeté les autres moyens soulevés. Si dans les délais il n'est pas formé de pourvoi devant le Conseil d'Etat, nos statuts seront définitifs.

Le Gardien du Domaine

Monsieur Didier Manoury a fait part au syndicat de l'ASA sa décision de quitter le logement de gardien qu'il occupait , à compter du 1er juillet 2013.

Ses obligations restent les mêmes vis à vis de l'ASA.

Portail de l'allée des Marronniers

Afin d'éviter que des véhicules empruntent l'allée des Marronniers à contre-sens à partir de l'avenue Kennedy, le bureau syndical a fait procéder à la modification du système de télécommande du portail.

Dorénavant, il convient que le véhicule sortant du Domaine avance jusqu'au rectangle matérialisé en jaune sur la chaussée juste avant le portail, jusqu'à le recouvrir, pour pouvoir actionner la télécommande.

Bon congés d'été à toutes et à tous ,

Le syndicat